



Résolution de la FNTR

Ecotaxe bis : la colère des entreprises de transport routier

Les entreprises de transport routier traversent une des pires crises de leur histoire.

La crise économique qui les frappe est aggravée par :

- les déficits de compétitivité du pavillon français
- les conditions de concurrence inéquitable
- l'avalanche de mesures fiscales et de contraintes réglementaires franco-françaises
- l'absence de visibilité et de stabilité fiscales et réglementaires

Dans ce contexte particulier, l'écotaxe apparaît comme un facteur lourdement aggravant des difficultés des entreprises.

L'écotaxe est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

La FNTR dénonce le déficit de concertation qui a conduit à une nouvelle mouture de l'écotaxe (la Ségotaxe) inacceptable pour la Profession en raison de son caractère discriminatoire.

La FNTR dénonce tout particulièrement la rupture de l'égalité territoriale et l'inégalité de répartition de la nouvelle charge fiscale entre les entreprises.

La Ségotaxe n'est pas un péage de transit poids lourds. Elle touche d'abord le transport routier français et le transport de proximité.

La Ségotaxe installe l'injustice fiscale et territoriale au cœur de la fiscalité française même si le montant global de la taxe acquitté par le secteur diminue.

La Ségotaxe apparaît comme la caricature de l'écotaxe. Elle en limite la portée, mais, ce faisant, elle en aggrave les effets.

Aussi la FNTR entend-elle manifester son opposition à la Ségotaxe.

Cependant, les difficultés de la Profession ne se résument pas à la seule Ségotaxe.

Force est de constater aujourd'hui que l'écotaxe est un catalyseur de la crise économique, des déficits de compétitivité du pavillon français et des conditions de concurrence inégales.

Par conséquent, les entreprises de transport routier entendent que les autres problèmes de la Profession soient également traités par les pouvoirs publics.

A cet effet, les professionnels de la FNTR mandatent la Fédération pour, en étroite liaison avec ses partenaires :

- mener des négociations avec les pouvoirs publics dans les meilleurs délais,
- engager tous les recours parlementaires et juridiques nécessaires contre la Ségotaxe

L'interlocuteur de la Profession devra disposer des pouvoirs nécessaires et de la volonté de faire aboutir les dossiers.

Les négociations avec les pouvoirs publics doivent notamment porter sur :

- la suppression du dispositif de la Ségotaxe ou, à défaut, sa révision complète
- la conclusion d'un plan de soutien au transport routier de marchandises visant à améliorer la compétitivité des entreprises.

Le Président de la Fédération rendra compte, courant septembre, des premiers résultats des négociations développées avec les pouvoirs publics.

A défaut de résultats concrets et tangibles, la FNTR décidera de l'organisation d'un mouvement revendicatif à l'échelle nationale, dans le cadre d'une concertation la plus large possible et de la définition d'objectifs communs.